



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
VENDREDI, 9 OCTOBRE 2020 À 9 H 00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le vendredi 9 octobre à 9 h 00 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence, le maire suppléant Maurice Séguin, la conseillère Heidi Fortin ainsi que les conseillers Carol Boivin et Patrick McDonald. Le maire Yvon Laramée et la conseillère Nathalie Lemaire sont absents.

La séance est présidée par le maire suppléant. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Lise Coupal, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Les membres, tous présents, reconnaissent avoir été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire suppléant ouvre la séance à 9 h 24.

**Résolution
2020-10-244**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 octobre 2020 tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-10-245**

**3. DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DE PLANS
D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

ATTENDU QU’une demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’une résidence unifamiliale a été déposée;

ATTENDU QUE le CCU a pris connaissance de la demande d’approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE la demande doit respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D’accepter, conformément à la résolution adoptée par le CCU et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, la demande d’approbation au règlement PIIA pour la construction d’une résidence unifamiliale sur l’immeuble au 27 rue de la Sapinière (lot 4 499 781), le tout conformément aux documents déposés par les requérants.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-10-246**

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Heidi Fortin propose de lever la séance du conseil à 9 h 26.

Maurice Séguin
Maire suppléant

Lise Coupal
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe

« Je, Maurice Séguin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».